

CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi dix-sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10/11/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Julien BONNET, Karine BOISSONNEAU, Déborah DUBUIS, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU,

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 20 OCTOBRE 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-056 Travaux Rocher Branlant

Julien Bonnet nous explique qu'une rencontre a eu lieu avec Anthony Baron, il y a une dizaine de jour.

Mr Baron a fait une belle présentation du site du Rocher Branlant, son dynamisme et ses idées ont été fort apprécié par l'ensemble de la commission L'investissement pour la commune serait de 40 000 € et 70 000 € pour Mr Baron. Dans l'idéal, l'ouverture devrait avoir lieu fin avril début mai 2023.

Pour ce qui concerne la charpente, Mr Baron va demander un devis à la scierie TOUCHARD de Moncoutant.

Il voudrait créer une nouvelle association 'les amis du rocher'

Mr Baron se garde : la partie jeux, la clôture des parcs, la remise en état de tous les terrains et des aménagements extérieurs, le matériel de cuisine.

Le conseil municipal, après avoir entendu, Monsieur le maire présenter les différents devis :

VALIDE les devis d'électricité de l'Entreprise LAHAYE de 11 997,60€ et 691,20€, de vidéoprotection de la Société ADEC de 4 014,49€, SARENO pour les menuiseries de 7 608,96€ et KIT VULCAIN pour les sanitaires de 8 146,46€.

Pour la vente de boissons, dans le cas où Mr Baron ne disposerait pas d'une licence IV avec la commune, ce qui semble difficile à obtenir, il se contenterait d'une licence III .

⚠ Voir avec Mr BARON car il est peut-être possible d'avoir une licence IV pour un site touristique.

2022-057 Appel d'offre : Aménagement les Champs Berton

Pour le lot terrassement, voirie, finition, l'entreprise CHARIER TP est la mieux placée pour les travaux. Le conseil municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise CHARIER TP d'un montant de 197 754,92€ TTC.

Pour le lot espaces verts, seule la sté JDO PAYSAGE a répondu à l'appel d'offre. Le conseil municipal **VALIDE** le devis de la sté JDO PAYSAGE d'un montant de 27 648,20€ TTC.

Il sera possible de supprimer 5 lampadaires et de les installer dans le nouveau lotissement. AREA URBANISME va demander un devis pour la dépose de ces lampadaires.

2022-058 Location logement résidence Bellevue

Mme VINCENDEAU Henriette du Breuil Bernard, va occuper le logement n°1, suite au décès de Mme Jeannine Moine survenu le 2 novembre 2022. La location, de Mme Vincendeau Henriette débutera le 1^{er} décembre 2022 au tarif de 366 € mensuel auquel s'ajoutent les charges pour 87 €/mois. Le conseil municipal **VALIDE** la demande de location de Mme Vincendeau Henriette

2022-059 Plan formation triennal 2023-2025 CNFPT et la CA2B

Après exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** la convention plan de formation mutualisé 2023-2025 et **DONNE** mandat à la CA2B pour signature de la convention Plan de formation mutualisée 2023-2025.

2022-060 Convention de mutualisation / plan de formation 2023-2025 entre la commune de Largeasse et la CA2B

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** cette délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2022-061 Convention d'adhésion au service commun ADS (application du droit des sols)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** la convention d'adhésion au service commun ADS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2022-062 Approbation du rapport de CLECT et révision des Attributions de Compensation

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 12 octobre 2022 ; **APPROUVE** la révision des Attributions de Compensation telles que répertoriées dans le tableau ci-annexé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Logements locatifs communaux

Le logement de Stéphane Jaulain était vraiment en mauvais état. La société AZUR PROPLETE a fait un beau travail.

L'ATI 79 a repris contact, cet après-midi, à la suite de son rendez-vous avec Mr Jaulain et Mr Compagnon. Elle informe le conseil municipal que l'ADMR interviendra chez Mr Jaulain 2 fois par semaine à raison d'une heure et qu'il faudrait qu'une personne du CCAS puisse superviser aussi Mr Jaulain.

Concernant Monsieur Bruno Letang, une audience a eu lieu la semaine dernière. Il a été convenu un pré-accord. Il va falloir que Mr Letang soit placé sous curatelle. La délibération sera rendue le 12 janvier 2023 et là il sera soit expulsable ou placé sous curatelle.

Questions diverses

- **DM** : pour les frais de personnel afin de payer les intérimaires. Le conseil municipal **ACCEPTE** une décision modificative.
- **VENDE Dimitri** : Il a déposé à la mairie un courrier demandant l'augmentation de la hauteur du mur de gauche de son jardin et ce afin d'aplanir le terrain pour qu'il soit plus praticable. Le conseil municipal **ACCEPTE** qu'il remonte le mur à hauteur de 2 parpaings à sa charge, ainsi que la clôture en grillage qui est dessus.
- **Chauffage gymnase** : L'APEL de l'école organise un concours de palet ce vendredi et il est demandé à ce que le gymnase soit chauffé. Le conseil municipal **REFUSE** la demande de chauffage pour vendredi soir.
- **Gérédis** : il y a, à la résidence Bellevue, une réunion de prévue avec Gérédis jeudi 24 novembre à 14h afin de voir pour les augmentations de tarifs et l'installation d'un compteur bleu de 6 KVA par logement.
- **Grippe aviaire** : elle a touché la commune de plein fouet il y a une dizaine de jour : Il reste à ce jour sur Largeasse, 4 exploitations de volailles en activité sur 16.
- Mr et Mme SARDET ont déposé une demande préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques. La DP07914722E0015 sera refusée par l'AGGLO 2B car il a changé les tuiles et mis à la place des bacs acier. Le conseil municipal accepte de **VALIDER** la DP07914722E0015 pour les panneaux photovoltaïques ainsi que celle qui sera déposée pour la demande de pose des bacs acier qui sera elle aussi refusée par le service urbanisme de l'AGGLO 2B.

La secrétaire de séance

Cécile SAUVETRE



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

